

Paris, le 30 août 2018

Lettre Ouverte à Michel-Edouard Leclerc

L'Association Nationale des Étudiants en Pharmacie de France dit NON à Michel-Edouard Leclerc

L'Association Nationale des Étudiants en Pharmacie de France, représentant l'ensemble des étudiants en Pharmacie et futurs Pharmaciens, est consternée par votre nouvelle campagne de communication pour la promotion de la vente en parapharmacie de médicaments disponibles sans ordonnance, substituts nicotiques et d'autotests, intitulée « On marche sur la tête ».

Non, Monsieur Michel-Edouard LECLERC, nous, futurs Pharmaciens, vous ne nous faites pas rêver. Travailler chez vous ne nous intéresse pas. L'avenir que vous envisagez pour la pharmacie n'est pas celui qui nous a conduit à vouloir devenir **Docteur en Pharmacie**.

Non, nous ne voulons pas que le **conseil** du Pharmacien soit aliéné par une pression émanant de vos adhérents-proprétaires de magasins, peu soucieux du bénéfice pour le patient tant que le bénéfice financier est là. Nous ne voulons pas que les Pharmaciens aient des objectifs de vente à accomplir. Notre **Code de Déontologie** et l'article 4235-6 du **Code de Santé Publique** stipulent ; que nous ne devons nous soumettre à **aucune contrainte** morale, financière, commerciale ou technique, de quelque nature que ce soit. Celles-ci seraient susceptibles de porter atteinte à l'**indépendance** de notre exercice. En outre, nous nous demandons si vous écoutez vraiment la volonté des français car selon une **enquête d'opinion de 2018**¹, **84%** des patients sont attachés à l'**indépendance financière** des pharmaciens.

Non, nous ne pouvons pas « **vendre** » un autotest ou un médicament comme un paquet de bonbons. Votre proposition suggère de banaliser la vente des produits de santé, ces derniers ne sont pas des produits de consommation comme les autres. Ils doivent être adaptés et conseillés en fonction de l'état clinique de chaque personne. En outre, les médicaments sans ordonnance peuvent avoir des **effets secondaires** et des **interactions médicamenteuses** avec d'autres médicaments uniquement sur ordonnance. C'est ainsi que le Pharmacien d'Officine a une **vision d'ensemble** de la médication du patient, et reste garant de l'ensemble de la **prise en charge médicamenteuse** qui est établie en relation avec les autres professionnels de santé.

¹ Enquête Satispharma-Opinion way réalisée auprès de pharmaciens d'officines et de patients à travers toute la France (414 titulaires et 1001 patients représentatifs) entre le 21 février et le 6 mars 2018.

Lettre Ouverte

Non, nous ne souhaitons pas que l'achat des médicaments en grande surface entraîne une **déviante** des comportements du « patient » vers ceux de « consommateur » : achat anticipé, stockage... Le médicament s'y trouverait comme un produit de grande consommation parmi tant d'autres, alors que son acquisition devrait être au contraire **raisonnée** et **pondérée**. Le pharmacien d'officine évalue le besoin et refuse, si nécessaire, une dispensation qui pourrait être potentiellement dangereuse. Le questionnement du pharmacien s'effectue dans une **atmosphère de confidentialité**, ce qui n'est pas possible entre deux linéaires de grande surface.

Non, nous ne voulons pas désorganiser le parcours de soins du patient, au risque de complexifier sa prise en charge qui lui serait délétère. La prise en charge est coordonnée entre les différents professionnels de santé, participant à l'accompagnement et au suivi du patient. Celle-ci garantit le bon usage du médicament et sa sécurité d'utilisation. La vente en grande surface empêcherait le suivi du patient et augmenterait le **mésusage** ainsi que la **surconsommation de médicaments**. Le maillage territorial actuel des pharmacies, permet à **97%** des français d'accéder à une pharmacie en moins de 10 minutes, assurant une permanence des soins 24h/24h et 7j/7 grâce aux gardes que vous ne pourrez pas assurer. Votre démarche mettrait en péril le réseau actuel et engendrerait une **disparité territoriale** comme constatée à l'étranger.

Non, nous ne voulons pas que la santé soit sacrifiée au profit de la rentabilité. Rappelons que la mise en vente des médicaments sans ordonnance dans les grandes surfaces suédois en 2009, a provoqué une **augmentation de 40 %²** du nombre d'**intoxications au paracétamol**. C'est ainsi qu'en 2015, la Suède a fait machine arrière et a retiré les médicaments des grandes surfaces. N'oublions pas que les cas d'intoxications au paracétamol sont quatre fois moins nombreux en France qu'aux Etats-Unis où ce médicament est disponible dans les grandes surfaces. L'intoxication au paracétamol peut provoquer des lésions irréversibles du foie nécessitant une greffe, et pouvant entraîner le décès du patient. Ce n'est pas le seul exemple de médicament en vente libre potentiellement dangereux.

Non Monsieur, vous n'êtes pas progressiste mais **inconscient**.

Non, nous ne vous faisons plus confiance, ni en matière de santé, ni en matière d'économie. La déréglementation des médicaments sans ordonnance dans les autres pays européens n'a pas entraîné la baisse attendue du prix des médicaments³. Nous sommes forcés de constater que vous aviez promis vos tests de grossesse à moins d'**1€ en 2014** et que vous en faites, aujourd'hui, la publicité à **3,11€**. Alors qu'en

² Försäljning av paracetamol i tablettform i detaljhandeln upphör 1 november, Senast ändrad/granskad: 2015-04-29

³ 15 Vogler et al., Impact of pharmacy deregulation and regulation in European countries; 2012.

16 Konkurrensverket. Prisutveckling på receptfria läkemedel sedan omregleringen [Price development of non-prescription medicines since reregulation]. Nordqvist L. Stockholm, 2017.

17 AIFA. Liberalizzazioni: facciamo parlare i numeri. 2006 - 2013. Available from: <http://www.agenziafarmaco.gov.it/content/liberalizzazioni-facciamo-parlare-i-numeri>

Lettre Ouverte

Pharmacie celui-ci est vendu à un prix comparable voire **inférieur** mais avec un conseil sur la conduite à tenir en fonction du résultat, ne laissant pas les femmes dans une situation inconfortable.

Non, les futurs pharmaciens ne veulent pas délaissé l'essence de leur métier pour travailler chez vous en tant que vendeur. Aujourd'hui, nous constatons qu'il est souvent difficile de trouver un pharmacien dans vos parapharmacies, pendant toute l'amplitude d'ouverture. Nous tenons à vous rappeler que l'**Ordre National des Pharmaciens** impose la présence d'un Pharmacien durant l'intégralité du temps d'ouverture d'une pharmacie d'officine afin de sécuriser la prise en charge du patient.

Non, nous ne voulons pas remettre en cause la **sécurité** du circuit du médicament. Si la France n'est pas concernée par les problèmes de contrefaçon, c'est grâce à une traçabilité, que les Pharmaciens, gèrent tous les jours en Officine de manière irréprochable. Irréprochable n'est pas le mot qualifiant l'attitude de vos grandes surfaces face aux retraits des lots de laits contaminés. Leur conduite inadmissible a été à l'origine d'un scandale sanitaire. Et oui, Monsieur, vous avez mis en péril la vie de nouveau-nés en vendant des reliquats contaminés.

Votre demande de libéralisation du marché du médicament en 2013, fort heureusement déboutée par la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé de l'époque, Madame Marisol Touraine, aurait dû vous faire prendre conscience que la santé n'est pas un nouveau secteur de bénéfices, mais qu'elle se dispense entourée d'une **équipe de soins** dans laquelle tous les professionnels de santé sont impliqués. Non, les autorités ne seront pas influencées par une campagne de publicité à plusieurs millions d'euros. Eux, se soucient de la **santé des français**.

Non, Monsieur Leclerc, on ne marche pas sur la tête. **Nous, on soigne des patients.**

Robin TOCQUEVILLE--PERRIER

Président

president@anepf.org

06 85 40 91 31



Avec le soutien de la FNESI-Fédération Nationale des Etudiant.e.s en Soins Infirmiers :

Ludivine Gauthier
Présidente

presidente@fnesi.org

07 86 15 66 43



Association Nationale des Etudiants en Pharmacie de France
4, avenue Ruysdaël - 75008 Paris
www.anepf.org/ contact@anepf.org

*Représentée au CNESER et au CNOUS - Nommée à la CNEMMOP
Membre de la FAGE, de l'IPSF et de l'EPSA*